

Information mairie : Arrêté relatif à l'extinction de l'éclairage public

Poucharramétois, Poucharramétoises,

Nous vous informons qu'un arrêté relatif à l'extinction partielle de l'éclairage public a été pris le 03 mai 2024, après concertation de l'assemblée délibérante le 23 avril 2024.

Du fait, l'éclairage public, à compter du 10 mai 2024, sera éteint de 23h30 à 06h00 du matin, tous les jours. Cette mesure est permanente.

Vous trouverez l'arrêté ci-après :

«[2024PPM07 ARRETE EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC.pdf](#)»

Merci de votre compréhension.